



Collaborations extérieures : des salariés plus égaux que les autres....

FO va demander des explications à la direction de France•tv sur le régime plus favorable d'autorisations de collaborations extérieures dont bénéficieraient certains salariés du groupe.

Décidément, à France Télévisions, tous les journalistes sont égaux, régis par les mêmes principes déontologiques et traités de la même manière....

Seulement voilà, certains semblent avoir un peu plus de chance que les autres, à moins que ce ne soit dû qu'à leur talent!

C'est ainsi qu'on vient d'apprendre que l'un des présentateurs de France 2 allait animer quotidiennement à la rentrée la tranche 18h-20h d'une radio périphérique (et néanmoins amie) tout en conservant son rôle de "joker" des JT de 20 H.

Que ce confrère se rassure, les interrogations que suscitent à France•tv sa nouvelle collaboration radiophonique ne sont en rien dirigées contre lui. Force Ouvrière n'a jamais été opposé par principe à la liberté du travail.

En revanche, FO souhaiterait profiter de l'occasion pour demander à la direction de France Télévisions qu'elle nous clarifie les règles régissant les "collaborations extérieures" de ses salariés.

On ne peut être en effet que frappé du "deux poids, deux mesures" qui semble être appliqué en la matière, selon que le

collaborateur de France Télévisions fasse partie du sérail ou de la piétaille.

Tous les journalistes et techniciens qui ont été confrontés aux procédures de "demande de collaboration extérieure" savent à quel point la direction est pointilleuse pour la moindre pige, animation de colloque ou heure d'enseignement.

A cet égard, le caractère "concurrentiel" du média qui a proposé cette collaboration est souvent invoqué par la direction de France•tv pour motiver son refus.

Force Ouvrière prend donc acte du changement d'état d'esprit de la direction, puisque celle-ci semble considérer que l'animation quotidienne de la tranche 18h-20h sur une radio nationale n'entre plus en concurrence avec les programmes de France Télévisions diffusés à la même heure.

Il est vrai que cette tranche horaire de fin de journée n'est en rien stratégique pour les différentes antennes de France Télévisions.

Le syndicat FO se félicite de cette évolution et compte demander à la direction de nous la confirmer lors de la prochaine réunion de déontologie afin que chaque collaborateur du groupe puisse désormais en profiter.

Paris, le 3 juillet 2020